



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 73745

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la prise en compte des chasseurs et de leurs organisations représentatives au sein des organes de décision relatifs à la gestion des prélèvements sur la ressource. En effet, ceux-ci sont peu consultés par les organes concernés. La mise au point d'outils et de modèles scientifiques par les chasseurs et leur participation aux organes de décision peut être une alternative à la seule gérance de l'État en la matière. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la prise en compte des chasseurs et de leurs organisations représentatives au sein des organes de décision. D'une manière générale, les chasseurs sont consultés dans le cadre des projets de textes réglementaires au niveau national comme au niveau départemental, par le biais du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et des conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage où ils sont largement représentés. Ils participent par ailleurs aux groupes de travail organisés pour la rédaction des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats et conduiront eux-mêmes les schémas départementaux de gestion cynégétique. La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a augmenté très significativement la représentation des chasseurs au sein du conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dont la vocation est la gestion de la faune sauvage en France. De plus, cette loi attribue de nouvelles responsabilités aux fédérations départementales des chasseurs. Les organisations représentatives des chasseurs participent donc largement à tous les niveaux aux instances consultatives préalablement aux décisions concernant la gestion des espèces animales sauvages.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73745

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2005, page 8630

**Réponse publiée le :** 4 juillet 2006, page 7057